

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES

SESSION 2015

RAPPORT DE JURY

La session c2015 confirme de nouveau l'intérêt que suscite l'examen de certification complémentaire chez les enseignants des disciplines non linguistiques de l'académie de Bordeaux même si l'on constate une légère baisse du nombre de candidats. 120 candidats se sont présentés aux épreuves contre 146 à la session précédente.

Le vivier de professeurs habilités à enseigner une discipline non linguistique en langue vivante étrangère continue non seulement à s'étoffer mais également à se diversifier aussi bien dans l'enseignement général (que dans l'enseignement technologique, technique et professionnel. En tout, 25 disciplines non linguistiques étaient représentées. Comme tous les ans, les professeurs d'histoire-géographie sont les plus nombreux (29 candidats). Suivent dans l'ordre : les mathématiques (15 candidats), les sciences physiques et l'éducation physique et sportive (13 candidats) et les sciences de la vie et de la terre (9 candidats). Comme les autres années, l'anglais et l'espagnol se partagent la quasi-totalité des candidats. L'allemand, l'italien et le portugais ne totalisent que 5 candidats.

Avec 64,2 % des candidats présents, le taux de réussite connaît une baisse peu significative par rapport à la session 2014. 77 candidats ont obtenu des notes égales ou supérieures à 10 et ont donc été déclarés admis. Comme les autres années, le jury a assisté à de nombreuses prestations de bonne voire de très bonne qualité. La fourchette de notation va de 5 à 20 sur 20. Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et de l'expression orale en interaction. Ils disposaient par ailleurs de connaissances solides du fonctionnement des sections européennes ou de langues orientales ainsi que des programmes officiels propres à chaque discipline. Le jury tient à saluer le soin apporté par la plupart des candidats à la constitution des dossiers et à la préparation des exposés. Le dossier fourni par le candidat n'est certes pas évalué par le jury mais son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat.

Le jury a particulièrement apprécié les présentations qui faisaient apparaître que la certification complémentaire n'était pas seulement perçue comme la reconnaissance d'un savoir-faire personnel mais bien comme **une compétence à mettre au service des élèves**.

La maîtrise insuffisante de la langue étrangère, la méconnaissance du lexique spécifique à la discipline non linguistique et/ou la méconnaissance des textes officiels voire des programmes officiels de la discipline et l'absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline non linguistique le fait d'être enseignée en langue étrangère ont toutefois amené le jury à ajourner 43 candidats.

Rappelons que l'examen est constitué **d'une épreuve orale de trente minutes maximum** qui s'appuie en partie sur le rapport que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.** **L'épreuve se déroule en partie voire dans sa totalité, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

L'entretien permet au jury d'apprécier

- **la maîtrise de la langue étrangère** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ; la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ; la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux ou plusieurs pays) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc.;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes ou de langues orientales;**
- **la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.**

Les futurs candidats sont invités à prendre l'attache des services de la DAREIC pour connaître les stages à l'étranger proposés aux professeurs enseignant une discipline non linguistique en langue étrangère.

Ludger HERZIG

Président du jury